



**BEAUVAIS MOTO CLUB**  
AFFILIATION : C0122



Président : Lemoine Loïc  
15 rue de Grandvilliers 60210 BEAUDEDUIT  
06.18.62.98.20  
[Lemoine.loicbmc@icloud.com](mailto:Lemoine.loicbmc@icloud.com)  
Inscription : <https://ffm.engage-sports.com/>

## 3<sup>ème</sup> ENDURO DU BEAUVAISIS Dimanche 6 Septembre 2020 REGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

### Art 1 : ENDURO REGIONAL

Le Beauvais moto club organise le dimanche 6 septembre 2020 un **Enduro Régional** sous l'égide de la Fédération Française de Motocyclisme, au Lieu-dit Aux marais et sur les communes voisines comptant pour :

- Le Trophée Enduro 2020 des Hauts de France
- Le Championnat d'Ile de France

### Art 2 : PARCOURS

Le circuit de 70 kms devra être parcouru :

- 3 fois pour les pilotes inscrits en ligue 1
- 2 fois pour les pilotes inscrits en ligues 2 et 3
- 2 fois pour les pilotes 50cc

Le Parcours sera jalonné de 2 Contrôles horaire « CH » (tous deux avec ravitaillement et assistance) et de plusieurs Contrôles de passages « CP ».

Les contrôles horaires se trouveront à chaque tiers du parcours.

Ils seront signalés par un drapeau blanc situé à 200m avant puis par un drapeau jaune 20 mètres avant, et enfin un drapeau rouge à la pointeuse.

Les contrôles de passages seront signalés par un drapeau bleu 200 mètres avant puis par un drapeau rouge au contrôle même.

3 spéciales se trouveront sur le parcours :

- La première « SP1 » après le départ,
- La « SP2 » après le CH1, et
- La « SP3 » avant le CH2 fin du tour,
- Le CH2 bouclera le tour.

### **Art 3 : SUPERFINALE**

A la suite de la course, une SUPERFINALE sera organisée.

Seuls les 10 premiers pilotes de LIGUE 1 et les 10 premiers pilotes de LIGUE 2 classés au classement scratch de la course participeront à la SUPERFINALE.

Les pilotes devront parcourir 3 tours sur un parcours défini sur une des spéciales.

Le départ est de type Le Mans (moto éteinte).

Les pilotes feront un tour de reconnaissance avant de se lancer.

Tout pilote absent sera remplacé par le onzième, puis par le douzième et ainsi de suite.

Tout pilote concourant à la SUPERFINALE et abandonnant lors de celle-ci, sera toutefois classé au classement scratch de l'épreuve principale.

Les deux épreuves donnent lieu à des classements séparés.

Le pointage sera assuré par des officiels de la FFM.

Des prix seront offerts aux trois pilotes de chaque LIGUE.

### **Art 4 : ENGAGEMENTS**

Ils sont limités à 500 motos.

La date de clôture est fixée au 25/08/2020, ou avant cette date si le nombre d'inscrits est atteint.

Les engagements s'effectuent exclusivement sur le site engaesports.com.

Le montant de l'engagement est fixé à 65€ (soixante-cinq euro).

Les engagements sont fermes et définitifs, et par conséquent non remboursables, sauf contre certificat médical fourni au plus tard le 20 août 2020.

Toutefois, si le nombre d'inscrit est insuffisant le moto club se réserve le droit d'annuler l'épreuve.

Catégories	Nbr de tours	Classes	Classement
Trophée Ligue 1	3	-	Scratch
Trophée Ligue 2	2	E1	Scratch catégorie et classe
		E2	
		E3	
		JUNIOR (16-23 )	
		VETERAN (+37)	
		VINTAGE (moto avant 1990)	
	1	50cc	Scratch catégorie et classe
Trophée Ligue 3	2	-	Scratch catégorie et classe

## **Art 5 : VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES**

Elles auront lieu sur place :

- Le samedi 5 Septembre 2020 de 14h00 à 18h30
- Le dimanche 6 septembre de 7h00 à 8h15

Les concurrents devront présenter les documents originaux suivants :

- La confirmation de l'engagement
- La licence FFM 2020
- Le permis de conduire
- Le certificat d'assurance
- La carte grise du véhicule

La mise à disposition d'un véhicule au profit d'un pilote doit impérativement être attesté par son propriétaire et ceci afin d'éviter toute utilisation frauduleuse de celui-ci par le pilote.

L'attestation d'assurance nominative (précisant le nom du pilote utilisant la machine et l'immatriculation de cette dernière) doit être réalisée par l'assureur et présentée lors du contrôle administratif afin que l'organisateur puisse vérifier.

## **Art 6 : VERIFICATIONS TECHNIQUES**

Elles auront lieu au même endroit et aux mêmes heures que les vérifications administratives, à proximité du parc fermé.

Les machines devront répondre aux normes imposées par le code de la route à savoir :

- Être munies d'une plaque d'immatriculation
- Être munies d'un éclairage
- Être munies d'un silencieux efficace (112db, tolérance +2dB, soit 114dB maxi)

Les pneus FIM ou DOT sont obligatoires pour toutes les catégories  
Les W de garages et WW sont interdits.

La protection pectorale et dorsale aux normes en vigueur, ainsi que le casque à la norme ECE22/05 seront vérifiés lors du contrôle technique et seront obligatoires.

Les fonds de plaque devront être des couleurs suivantes :

- LIGUE 1 : Fond jaune et chiffres noirs
- LIGUE 2 : Fond vert et chiffres blancs
- LIGUE 3 : Fond noir et chiffre blanc

## **Art 7 : DEPART**

Le premier départ sera donné à 9h00 dans l'ordre croissant des numéros.  
Ceux-ci se feront par groupe de 4 concurrents.

## **Art 8 :            REGLEMENTATION**

Le règlement applicable est celui du championnat des Hauts de France 2020,  
Seront applicables également les prescriptions particulières suivantes :

- Avoir une attitude pouvant nuire à la pérennité de l'épreuve            = EXCLUSION
- Non-respect des panneaux de la signalisation                                = EXCLUSION
- Reconnaissance des spéciales en moto    = EXCLUSION
- Ravitaillement sur le parcours    = EXCLUSION
- Non-respect du circuit    = EXCLUSION
- Mise en marche du moteur dans le parc fermé                                = 1 MINUTE
- Non présence du tapis environnemental lors du ravitaillement            = 1 MINUTE

Pour les autres sanctions se référer au règlement du championnat de France.

## **Art 9 :            ASSURANCE**

Cette épreuve est couverte par une police d'assurance. Les garanties A, C, D ont été souscrites auprès de la compagnie ASSURANCES LESTIENNE à REIMS.

## **Art 10 :            RESPONSABILITE ORGANISATION**

Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas d'accident d'un pilote ayant pris le départ sans avoir satisfait aux contrôles administratifs et techniques. De plus ils se réservent, dans ce cas, le droit de le poursuivre en justice.

Il est rappelé aux concurrents que leurs matériels sont placés sous leur entière responsabilité durant toute la manifestation. Ils doivent notamment en assurer la surveillance constante et ne pourront en aucun cas invoquer la responsabilité civile du club organisateur en cas de vol

Le Beauvais Moto Club se réserve le droit d'annuler si les circonstances économiques ou climatiques l'exigent.

L'organisateur se réserve le droit de modifier le présent règlement si les circonstances l'y obligent.

## **Art 11 :            CIVISME**

Le pilote est le seul responsable de la zone qu'il occupe que ce soit au stand de ravitaillement, au parc coureur ou encore sur tout le circuit, etc.... Il doit laisser la place propre, mettre ses déchets dans des sacs poubelles et les ramener chez lui

Pour n'importe quelle intervention sur la moto dans le parc coureur ou dans la zone de ravitaillement (que ce soit pour effectuer les pleins du véhicule ou pour sa réparation), il y a obligation d'utiliser un tapis environnemental.

La dimension minimale de ce tapis sera au moins égale aux dimensions en largeur et en longueur de la moto.

**Rappel : Le tapis environnemental, ainsi qu'un extincteur approprié au feu de carburant sont obligatoires.**

L'enduro moto existe grâce aux bénévoles, tout manque de respect de la part d'un pilote ou toute personne assistant de ce pilote vis à vis d'un officiel ou vis à vis de l'organisation pourra entraîner des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

**Art 12 : REGLES ENVIRONNEMENTALES**

Ces règles doivent être prises en compte par les concurrents et les organisateurs

Les pilotes devront respecter les règles environnementales mises en place par l'organisateur.

Prendre toutes dispositions pour préserver l'environnement, préserver les cultures, empêcher les stationnements sur les bas-côtés des routes (prévoir parkings), installer des sacs poubelles et les renouveler si nécessaire.

**ART. 13 : RECLAMATIONS**

Elles devront être déposées par écrit auprès du Directeur de course dans la demi-heure qui suit l'affichage des résultats, le montant de la caution accompagnant la réclamation est de 75 €, celle-ci sera restituée si la réclamation est fondée.

TOUT ACCIDENT DEVRA ETRE SIGNALE AU DIRECTEUR DE COURSE ET L'ORGANISATEUR LE JOUR MEME DE L'EPREUVE

**Art 14 : REMISES DES PRIX**

La remise des prix aura lieu sur le lieu de départ, après l'épreuve.

Une récompense sera remise aux 3 premiers de chaque catégorie, ainsi qu'aux premiers de chaque classe pour les pilotes inscrits en LIGUE 2 (E1, E2, E3, Junior, Vétéran, Vintage et féminine).

**Art 15 : COMITE DE COURSE (FFM)**

- Directeur de course : Romuald PARZYSZ
- Président du jury : Bruno DANCOURT
- Membres du jury : Pascal MALEZE et Laurent DESPREZ
- Commissaire technique : Jean-Pierre LETELLIER

**Art 16 : COMITE D'ORGANISATION (BEAUVAIS MOT CLUB ENDURO)**

- Responsable de la manifestation : Loïc LEMOINE
- Responsable Parc Fermé : Pascal FIERENS
- Chronométrage : CHRONO CONSULT

